



Pension alimentaire audience enfant majeur

Par **Buzz33**, le **21/02/2023** à **00:43**

Bonjour.

Mon fils est allé chez sa mere en octobre dernier pour les vacances. Il est jamais rentré. Il a été descolarise un moment par sa mère pour finalement l'inscrire au cned. Il passe son bac cette année. Je viens de recevoir il y a quelque quelque jours une lettre du jaf pour une audience prévu le 14 avril prochain. La requête a été faite par la mère sauf que mon fils sera majeur le 8 avril.. du coup pour l'audience c'est mon fils qui sera là car majeur? Comment cela se passe quand lez enfants sont majeurs? Ils prennent un avocat etc..? Pour la pension alimentaire, ils demandent 350euros sachant que je gagne 1750euros et que j'ai une fille de 5 ans d'une autre union, puis je avoir à payé autant? Car cela va être compliqué sachant que je ne recevais que 140euros pour mon fils quand il était chez moi.. aussi elle demande que je paye la totalité des frais de scolarité, les frais médicaux etc.. au prorata de nos revenus sauf qu'elle ne travaille pas donc c'est moi qui fait tout payé ? On me parle d'une école privée ou formation privée de plusieurs milliers d'euros.. je peux pas c'est pas possible.. mais si je suis contraint de le faire par le juge comment puis je vivre alors? C'est aberrant quand même. Suis-je obligé également de recevoir mon fils chez moi? Il a été violent avec sa demi sœur d'où notre dispute et d'où son départ.. puis je refuse qu'il voit sa sœur? Ou garde un lien avec lui? Il y a til une obligation juridique ? Même si moralement cela va mettre reproche au tribunal c'est certain. Merci à vous pour vos éventuelles réponses.

Par **Marck.ESP**, le **21/02/2023** à **08:16**

Bienvenue ici,

[quote]

ils demandent 350euros sachant que je gagne 1750euros et que j'ai une fille de 5 ans d'une autre union

[/quote]

Sur ce forum juridique, nous ne pouvons que vous donner des informations ou indications.

Seul le juge est habilité à décider en tenant compte du minimum vital pour vous, mais je pense qu'effectivement le montant sera inférieur.

Essayez avec ce simulateur

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/pension-alimentaire>